

La Visitation d'Annecy de 1793 à 1826

par Marie-Patricia BURNS, v.s.m.¹

Le 25 mars 1793, le premier monastère de la Visitation, parfois dénommé « la grande Visitation », vivait ses dernières heures ; la messe fut célébrée et l'office chanté par la communauté au complet pour la dernière fois. C'était la conséquence inévitable du néfaste décret du 21 mars ordonnant l'expulsion des visitandines et l'occupation du monastère par un régiment des Allobroges².

Le même jour, presque au même moment, les Savoyards fêtaient l'union de la Savoie à la République française. Sur le Pâquier - rebaptisé le Champ-de-Mars - à deux pas de la Visitation, c'était la liesse, une joie folle. Un cortège avait quitté la place de la Liberté (place Notre-Dame) pour se rendre au Pâquier où devait se dérouler une cérémonie au bord du lac. Les membres du cortège se groupèrent autour de trois pyramides de bois décorées de feuillages et de rubans tricolores. Douze barques chargées de sans-culottes prirent alors une statue de la Liberté, qui avait été dressée au pied du rocher de La Puya, pour la conduire au Pâquier où elle fut déposée au sommet de la plus haute des pyramides, sur une sorte d'autel entouré de flambeaux. On entonna à ce moment un hymne à la Raison, tandis que s'écroulait un fragile édifice formé d'insignes de la féodalité et de symboles de la « superstition religieuse ». Puis ce fut des discours et la célébration de cette Liberté à qui l'on prodigua « l'encens, les actions de grâce, les louanges ... On a passé le reste du jour à boire, à se divertir, à danser sur les débris des insignes de la ci-devant religion catholique »³.

Le compte à rebours pour la Visitation avait déjà commencé avec l'invasion de la Savoie dans la nuit du 21-22 septembre 1792 par Montesquiou, suivie peu après par l'inventaire des biens meubles et immeubles du monastère. La communauté savait ce qui se passait en France, la suppression de la vie religieuse, la dispersion et parfois l'exil des sœurs françaises; les vagues d'émigrés fuyant la Terreur en rapportaient toutes les horreurs. Certainement, elles prévoyaient qu'elles, aussi, subiraient le même sort et se préparèrent à cet effet.

Les officiers municipaux, Antoine Brunier, Claude Marie Amblet et J.-P. Dussolier, hommes de loi, et J.-L. Vautier, avoué, avaient été nommés par la commission administrative des Allobroges pour faire l'inventaire du 17 au 22 novembre 1792. Ils en dressèrent un considérable mémoire et constatèrent qu'un certain nombre d'objets précieux, qu'ils avaient pu jadis admirer dans l'église, venaient de disparaître. Les religieuses répondirent qu'elles n'étaient pas dans le cas de rendre compte du temps passé, que cependant elles avaient fait vendre plusieurs objets ci-devant réclamés⁴.

Les reliques

Il devenait urgent de mettre en lieu sûr les reliques des fondateurs de la Visitation, saint François de Sales et sainte Jeanne de Chantal, pour éviter toute profanation éventuelle. Ces reliques avaient été vénérées dans leur église depuis la mort de l'évêque de Genève à Lyon en 1622, et de la fondatrice à Moulins en 1641.

Dans la nuit du 26 mars, quatre des anciennes religieuses, aidées d'un chanoine de la cathédrale

¹ Article publié en « Chemins d'histoire alpine: mélanges dédiés à la mémoire de Roger Devos », Association des amis de Roger Devos, 1997.

² *Annales de la dévotion à saint François de Sales et à sainte Jeanne de Chantal à Annecy*, Annecy, 1911, p. 99.

³ J. MERCIER, *Souvenirs historiques d'Annecy*, Annecy, 1878, p. 471.

⁴ C.-M. REBORD, *A la recherche d'un sanctuaire salésien*, Annecy, 1922, p. 57-68.

et du chirurgien du monastère, Louis Rochette dit la Sonde⁵, enlevèrent les reliques de leurs châsses, les enveloppèrent dans des draps, les ficelèrent entre des matelas, les déposèrent au fond d'une barque et traversèrent le lac jusqu'au château de Duingt, mis à leur disposition par la famille de Sales qui avait émigré⁶. L'isolement du château, son abordage facile du côté nord-est, loin des habitations du village, facilitaient le secret.

Les religieuses furent pourtant trahies et déclarées coupables du crime de lèse-nation. Les commissaires signifièrent à la supérieure, Mère Marie-Amédée Favier du Noyer, de sortir aussitôt du monastère avec ses religieuses. Le lendemain, le 27 mars, elles rejoignirent les quatre anciennes au château de Duingt. Quelque temps plus tard, les reliques furent ramenées triomphalement dans l'église de la Visitation, replacées dans leurs châsses et confiées aux soins de quelques religieuses logées dans un appartement qui avait une grille sur l'église.

Les corps de saint François de Sales et de sainte Jeanne de Chantal

Le 26 avril 1793, les gardiennes s'aperçurent que les plaques d'argent qui ornaient la châsse de saint François de Sales avaient été dérobées et avertirent le maire. Il trouva, avec les officiers municipaux qui l'accompagnaient, « que le cadenas de la grille de communion avait été rompu, et que les soldats logés dans le monastère avaient pu s'introduire dans l'église. Ce vol ayant réveillé les inquiétudes de la population, les autorités délibérèrent de faire transporter les châsses à la cathédrale »⁷. Le canon avertit toute la ville et à dix heures le maire, la municipalité, l'évêque constitutionnel, François-Thérèse Panisset, firent enlever les châsses et les transportèrent à la cathédrale. Toute la population suivit. Le corps de saint François de Sales fut posé sur le maître-autel, et celui de sainte Jeanne de Chantal sur une haute table dans la chapelle de la Vierge Marie.

Pourtant, plusieurs personnes n'étaient pas tranquilles devant la persécution montante, et craignaient une éventuelle profanation des reliques. Elles décidèrent de leur substituer des squelettes qu'elles avaient pris dans les caveaux des clarisses, dispersées elles aussi, après les avoir reconstitués au moyen de fils de fer.

Il s'agissait de M. Burquier, second sacristain et dépositaire des clés de la cathédrale, M. Amblet, ami de Burquier, qui possédait près de la cathédrale une maison prête à recevoir le dépôt, M. Rochette, dit La Sonde, qui avait déjà aidé à la séquestration des reliques à Duingt et qui, en tant que chirurgien, était désigné pour assurer l'authenticité des ossements, et M. Balleydier, aide-sacristain à Sainte-Claire, qui fournirait les squelettes nécessaires au subterfuge. M. Burquier pénétra secrètement dans la sacristie pendant la nuit du 21 au 22 janvier 1794, tandis que MM. Amblet, Rochette et Balleydier, passaient par le canal voisin avec les deux squelettes. Ils préparaient la substitution lorsqu'il y eut un cri d'une auberge voisine: « Il y a du feu et des gens dans l'église ». Ils éteignirent immédiatement leurs lumières. M. Amblet se cacha dans la châsse de sainte Jeanne de Chantal, décidé à effrayer ceux qui s'introduiraient dans l'église. Le calme revenu, ils terminèrent leur besogne, descendirent dans le canal par une échelle, franchirent quelques pas jusqu'à la maison Amblet (aujourd'hui disparue), où les reliques, renfermées dans des caisses de sapin, furent cachées entre deux étages sous le plancher d'une chambre.

Les supérieurs ecclésiastiques furent informés de tout. M. Dubouloz, vicaire général de Chambéry, vint à Annecy pour recueillir les témoignages des quatre hommes courageux, reconnaître les reliques et dresser un procès-verbal qu'il remit à M. Burquier. Une attestation de ce

⁵ *Annales ... , op. cit.*, p. 99.

⁶ Paul-François de Sales, comte de Duingt, et sa famille quittèrent Duingt dès le lendemain de l'invasion de la Savoie pour se rendre en Piémont, cf P. GUICHONNET, « Les monts en feu, la guerre en Faucigny, 1793 », *Mémoires et documents publiés par l'Académie salésienne*, t. 100, Annecy, 1994, p. 95-98.

⁷ *Annales ... , op. cit.*, p. 100

fait fut écrite sur le dos d'une des lettres qui avaient reposées sur la poitrine du saint depuis 1705⁸. En voici les termes : « Enlevé par Telbma, Reidyellab, Reiuqrub, Ettehcoc, depuis dix heures du soir jusqu'à quatre heures la nuit du vingt-un au vingt-deux janvier l'an 1794 Annecy ». Les sauveteurs devaient laisser des traces permanentes de leurs actes, et en même temps se protéger contre d'éventuelles représailles. Ils avaient donc écrit leurs noms à l'envers. Amblet devint Telbma, Balleydier- Reidyellab, Burquier - Reiuqrub et Rochette - Ettehcoc.

L'arrêté d'Albitte ordonnant que toutes les « machines religieuses » fussent enlevées des lieux publics ou détruites parut quatre jours plus tard. Les châsses, censées renfermer toujours les reliques, furent retirées de la cathédrale et mises dans la sacristie avec l'intention de les protéger.

Lorsque le concordat⁹ eut décrété le rétablissement du culte catholique, Mgr de Mérimville, évêque de Chambéry et de Genève, reconnut les reliques en 1804. Son successeur, Mgr de Solles, renouvela la vérification le 26 mai 1806 ; il fut établi et mis hors de doute que les restes gardés dans la maison Amblet étaient bien les mêmes qui avaient reposé dans l'église du premier monastère de la Visitation avant la Révolution. Le 28 mai 1806, la dépouille de saint François de Sales fut portée processionnellement depuis la maison où habitaient MM. Amblet et Burquier, à travers toutes les rues d'Annecy, jusqu'à la cathédrale. Le lendemain, avec les mêmes cérémonies, les reliques de sainte Jeanne de Chantal furent transférées à l'église Saint-Maurice¹⁰

L'ancienne châsse de saint François de Sales ayant été dépouillée de ses riches ornements pendant la Terreur, celles de sainte Jeanne de Chantal, encore existantes, furent utilisées pour l'exposition des corps des saints : celui de saint François de Sales fut placé dans la châsse de canonisation de la sainte et celui de sainte Jeanne de Chantal dans sa châsse de béatification, elles aussi dépouillées de leurs richesses¹¹. Ils y resteront jusqu'à la restauration du premier monastère et l'achèvement de la nouvelle église en 1826.

La vente du monastère et de l'église

Les architectes Dunant et Ruphy furent chargés le 2 nivôse an III (22 décembre 1794) de dresser les plans du monastère de la Visitation. Ils déclarèrent que la grande Visitation réunissait « toutes les commodités, aisances et avantages qu'on pourrait désirer pour les deux manufactures que l'on a

⁸ Ces lettres se trouvent actuellement aux archives de la Visitation d'Annecy (désormais A.V.A.), carton SS.FF. 1, liasse 4.

⁹ Le concordat fut signé à Paris le 16 juillet 1801, ratifié par Pie VII le 15 août suivant et promulgué le 10 avril 1802.

¹⁰ J.-C. CHEVALIER, *Relation de la translation des reliques de saint François de Sales et de sainte Jeanne de Chantal*, Annecy, 1806.

¹¹ L'abbé Burganel précise : « [...] la chasse de saint François de Sales qui était toute plaquée d'argent et ornée d'un tabernacle avec l'exposition enrichies de pierreries et de plaques d'or, cette chasse fut dépouillée de ses ornements, lors du règne de la terreur. La monture, c'est à dire le bois, n'avait point été endommagé, il est resté dans l'arrière sacristie de Saint Pierre jusqu'à la création du nouveau chapitre. Monseigneur l'a donné aux pénitents noirs qui l'on fait servir pour les quatre montans du tombeau de l'autel qu'ils ont érigé à Notre-Dame, en l'honneur de saint Clair. Avant cela le peintre Claude Bernard avait fait des petites croix avec quelques uns des panneaux de ladite chasse.

La chasse de la Béatification de sainte Jeanne Françoise a été conservé pendant la révolution chez les deux demoiselles Fernex. La chasse de la canonisation de la même sainte était devenue une espèce de propriété de madame Nicollin, veuve du Lieutenant-juge-mage. En 1806 ces deux chasses furent remises à messieurs les curés d' Anneci. Les reliques de S. François de Sales furent déposées dans la chasse de la canonisation de la sainte. Et celles de sainte Chantal furent remises dans la chasse de sa béatification. Burganel, prêtre ».

A.V.A., carton SS.FF. 1, liasse 3 n° 3.
Ces châsses se trouvent toujours à la Visitation d'Annecy. Jean-Jacques Burganel né à Annecy en 1770 y est décédé en 1837, après avoir été curé de plusieurs paroisses.

en vue tant par leur position que par la grandeur des bâtiments qui peuvent loger un nombre considérable d'ouvriers et d'ateliers »¹². En conséquence, « l'an trois de la République française une et indivisible et le 26 thermidor [...], une maison avec un édifice ci-devant destiné au culte, deux jardins et une pièce de pré, provenant du ci-devant premier monastère de la Visitation d'Annecy, décrits dans l'affiche n° 36 dont la consistance est plus au long détaillée dans le procès-verbal de première enchère [...], sont adjugés au citoyen Jean Samuel Fazy, habitant à Genève, pour ladite somme de cent cinquante mille livres »¹³ Le citoyen Fazy y établit une fabrique d'indienne.

La débâcle était achevée. Les reliques dont les visitandines avaient été les gardiennes leur avaient été soustraites et placées en cachette. Le monastère, l'église et toutes les dépendances, terres, fermes, moulins, bref, tout ce qui permettait aux religieuses de vivre, furent confisqués, puis vendus comme biens nationaux. Le premier monastère d'Annecy ne connaîtra plus jamais son premier destin.

La communauté elle-même était tombée sous l'accusation du crime de lèse-nation. Elle était vouée à l'exil.

Le sort de la communauté

La supérieure, Mère Marie-Amédée Favier du Noyer, avait trouvé un abri pour la plupart des sœurs, réduites à la dernière misère, en Italie et en Suisse, à Fribourg. Elle y envoya celles qui étaient capables d'affronter un tel voyage; une dizaine de sœurs trop âgées ou infirmes pour supporter l'exil furent reçues dans leurs familles et restèrent à Annecy même ou dans les environs. Elles avaient refusé de prêter le serment, et on n'accordait « aucun traitement aux religieuses sans un certificat de civisme ». Les biens du monastère étant confisqués, elles se trouvaient dans la privation la plus totale.

On imagine difficilement les conditions de voyage de celles qui partirent. Les voies publiques n'étant pas sûres, il fallait partir à pied, prendre « deux à deux ou trois à trois des chemins détournés, déguisées pour ne pas être reconnues, mendier leur gîte auprès de chrétiens généreux qui leur indiquaient la route jusqu'à la nouvelle station »¹⁴

Mère Marie-Amédée Favier du Noyer était originaire de Chambéry. Elle exerça plusieurs charges dans la communauté avant d'être élue supérieure en 1789, et encore en 1792. C'est à elle que les commissaires signifièrent l'ordre de sortir du monastère. C'est à elle qu'incombait la responsabilité de la communauté. Elle fut la dernière à quitter la Savoie pour Fribourg, accompagnée de cinq sœurs. Leur séjour là-bas dura quelques mois jusqu'au moment où la Révolution les obligea à reprendre la route pour rejoindre les autres religieuses qui se trouvaient à Verceil en Piémont. Elles reprirent l'habit religieux, apprirent l'italien et vécurent tranquillement dans le monastère hospitalier pendant neuf ans.

Puis ce fut de nouveau le bannissement. La Révolution déborda les frontières italiennes en 1802, et les réfugiées durent partir. Le retour en Savoie s'effectua dans les mêmes conditions de pauvreté et de souffrance que le départ. Cette fois sœur Marie-Amédée fut contrainte de rentrer dans sa famille à Chambéry. La communauté de la Visitation fut rétablie dans cette ville dès 1806 et elle fut nommée la première supérieure. Elle y terminera sa vie en 1820, âgée de quatre-vingt-trois ans. Elle ne verra pas la restauration du monastère d'Annecy¹⁵.

Sœur Emmanuelle-Amédée de Compeys avait gouverné la communauté d'Annecy à quatre

¹² R. DEVOS, «Le pèlerinage salésien », *Annesci*, Annecy, 1963, p. 97-98.

¹³ A.V.A., Portefeuille 1, A liasse 7, n° 1. Vente en faveur du citoyen Jean Samuel Fazy, habitant à Genève du ci-devant premier monastère de la Visitation d'Annecy et dépendances, manuscrit.

¹⁴ A.V.A., Série Annales, n° 4, p. 87-88. Mémoires pour servir à l'histoire de la restauration de ce cher premier monastère de la Visitation d'Annecy, manuscrit.

¹⁵ Circulaire de la Visitation d'Annecy, 21 juillet 1824, IV, p. 45-49.

reprises. En 1776, elle fut prêtée à la Visitation de Troyes, qui, sombrant dans le jansénisme, était sous l'interdiction de recevoir des sujets. Leur prélat, Mgr Barral, s'adressa à Mgr Biard, évêque de Genève, sur la demande des six professes qui restaient dans la maison, pour avoir une supérieure et des sœurs d'Annecy pour redresser cette triste situation. Sœur Emmanuel-Amédée et deux autres religieuses furent désignées. Sa mission couronnée de succès, elle fut rappelée à Annecy en 1783 et élue supérieure cette même année, et de nouveau en 1786. Bien qu'elle ne fût pas en charge en 1793, elle partageait de très près les soucis et les angoisses de la Mère du Noyer. Elle fut très probablement parmi les anciennes qui accompagnèrent les reliques de saint François de Sales et de sainte Jeanne de Chantal au château de Duingt.

Sœur Emmanuelle-Amédée, malgré ses soixante-dix-huit ans, n'hésita point à se rendre au monastère de la Visitation de Turin au moment de la suppression de celui d'Annecy. Elle y fut chaleureusement accueillie, ainsi que sa nièce, sœur Marie-Jéronyme de Constantin. Elles y retrouvèrent la clôture, la vie régulière, loin des tourments qui secouaient la France et la Savoie. Elle y mourut en septembre 1798, à l'âge de quatre-vingt-deux ans, peu avant l'invasion française. Elle fut ainsi épargnée par les rigueurs d'un deuxième départ¹⁶.

Sœur Péronne-Rosalie de Thiollaz connut les âpretés de l'exode et le retour au pays après la tourmente révolutionnaire. Née à Bourg-en-Bresse, elle était toute jeune enfant lorsque son père vint habiter son château de Thiollaz près d'Annecy. Un de ses frères, Claude-François, deviendra vicaire général du diocèse de Chambéry et le premier évêque d'Annecy en 1822. Lors de la suppression du monastère en 1793, elle retourna d'abord dans sa famille, puis rejoignit le monastère de Verceil qui avait déjà accueilli plusieurs membres de sa communauté. Elle y resta neuf ans et reprit la route lorsque les réfugiées furent expulsées. Comme elles, elle fut obligée de rentrer dans le monde et rejoignit sa sœur, bernardine, au château de Montpont, près d'Annecy, qui appartenait à leur famille. Elle s'adonnait aux exercices religieux et à l'instruction des pauvres, adoucissant leur misère avec des aumônes de sa famille.

Quand son frère, Mgr de Thiollaz, releva le premier monastère, sœur Péronne-Rosalie fut parmi les premières à répondre à son appel pour revenir à Annecy et s'installer dans une maison provisoire au faubourg du Sépulcre, en mai 1822, en attendant la construction du nouveau monastère. Elle y mourut le 10 mars 1828 à l'âge de quatre-vingt-quatre ans¹⁷.

Sœur Thérèse-Françoise Brunet était lyonnaise de naissance. Sa saga est parmi les plus intéressantes de celles qui vécurent la suppression de la Visitation ainsi que son rétablissement. Elle était archiviste en 1793, chargée de répondre aux commissaires et de sauvegarder les intérêts de la communauté. Elle était le bras droit de la supérieure et de l'économe, sœur Marguerite-Josèphe Famel. Avant la dispersion, elle distribua aux sœurs les reliques et vêtements des fondateurs qu'on avait pu soustraire aux perquisitions. Elle confia aux amis et parents livres et manuscrits, par exemple, les livres du noviciat, du chapitre, des veux, qui furent plus tard restitués à la communauté. En même temps, cette mesure de précaution fut la cause de pertes réelles. La plupart des sœurs qui moururent hors d'Annecy, avant le rétablissement de la communauté, laissèrent les reliques qui leur avaient été confiées aux personnes qui les entouraient au moment de leur mort. Ces objets ne reviendront plus à la Visitation.

Après la dispersion et la réunion de la communauté au château de Duingt auprès des reliques de saint François de Sales et de sainte Jeanne de Chantal, sœur Françoise-Thérèse et l'économe furent parmi les gardiennes qui restèrent à Annecy. N'ayant aucun espoir de voir la communauté rentrer en possession du monastère, ces sœurs profitaient de chaque occasion pour faire passer à Duingt des paquets de linge et de vêtements. Un jour, les commissaires firent saisir un bateau rempli de toute espèce de meubles. Les deux gardiennes, se disposant à faire la traversée, se virent tout à coup entourées de gendarmes qui les ramenèrent au monastère. Le bruit courait que les reliques allaient

¹⁶ *Année sainte des religieuses de la Visitation Sainte-Marie, Annecy, 1865-1872, 12 vol., XI, p. 755-770.*

¹⁷ Circulaire de la Visitation d'Annecy, 4 février 1829, IV, p. 171-175.

revenir, et pour hâter ce moment, on voulait garder quelques religieuses en otages. Sœur Françoise-Thérèse écrivit à un officier municipal qu'elle connaissait, M. Rosset, pour obtenir du maire le départ du bateau. Il accorda cette permission mais refusa de permettre aux sœurs de rejoindre la communauté à Duingt.

Après le retour des corps, à l'église de la Visitation, les gardiennes rêvaient à un peu de tranquillité. Cela ne dura pas longtemps. Le maire leur signifia, par l'entremise de M. Rosset, qu'il détachait au monastère une compagnie de la Garde nationale. Des amis de la communauté prévinrent les sœurs qu'un nouveau décret allait confisquer les biens des émigrés. Les sœurs qui étaient à Duingt seraient de nouveau chassées. A cette nouvelle, elles rendirent les clefs au maire qui mit à leur disposition un petit appartement de l'autre côté de la rue. C'est de là qu'elles partirent à leur tour.

Sœur Françoise-Thérèse se rendit à Fribourg et y séjourna jusqu'en 1798. La Révolution en Suisse l'obligea à se retirer à Lyon où elle établit un pensionnat pour des jeunes filles. En 1815, elle se réunit à la communauté débutante de la Croix-Rousse et de là fut envoyée, en 1820, comme première supérieure à la fondation de Montluel. Mgr de Thiollaz la rappela à Annecy en 1823, à la fin de son premier triennat ; elle y mourut en 1831, à l'âge de quatre-vingt-trois ans. En rentrant à Annecy, elle rapporta le petit tableau de saint François de Sales peint en huile sur bois par le célèbre jésuite Martellange. Ce tableau avait été confié à la communauté d'Annecy par le Père Ménétrier, sj, avec l'injonction qu'il ne quitte jamais les archives. S'il les avait quittées pendant trente ans, l'archiviste l'avait conservé près d'elle pendant toute cette période de clandestinité, et l'avait rapporté aux archives où il se trouve toujours¹⁸.

Sœur Anne-Sophie de Genève de Boringe était une toute jeune professe lors de la dispersion, et se retira chez elle. Quand sa famille dut émigrer, elle fut reçue dans la Visitation de Miazino en Italie, jusqu'à ce que la Révolution ferme les monastères d'Italie en 1802. Elle revint en Savoie et fit partie du groupe de restauratrices de la Visitation de Chambéry avant de regagner Annecy où elle mourut en 1848.¹⁹

Une seule sœur converse survécut à la Révolution et revint à son monastère de profession : sœur Marie-Claudine Emin. Originaire de Viuz-Faverges, elle venait d'une famille de riches villageois. Elle suivit Mère Marie-Amédée du Noyer d'abord à Fribourg, puis à Verceil. Elle fut parmi celles qui durent quitter ce monastère hospitalier en 1802. Elle retourna à Viuz-Faverges où elle retrouva sa propre sœur, sœur Marie-Georgine, professe aussi du premier monastère d'Annecy. Leur frère, qui était riche et bon, leur laissa une maison où elles vécurent avec une autre sœur de la diaspora. Sœur Marie-Claudine économisait sur une bonne pension qu'elle avait, pour faire de bonnes œuvres, soulager les pauvres, visiter les malades, et procurer une mission à la paroisse, parant ainsi à la corruption qui existait, même parmi les enfants. Elle rentra en 1826 à Annecy où elle mourut à l'âge de quatre-vingt-deux ans²⁰. Sa sœur, Marie-Georgine, mourut à Viuz en 1813, avant le rétablissement du monastère, et fut inhumée dans le cimetière de Faverges²¹.

Les autres visitandines

En parcourant la liste de la communauté au moment de la dispersion en 1793, on retrouve souvent la mention « Se retira dans sa famille et fut inhumée dans le cimetière de ... », suivie des noms des lieux : Annecy, Argonnex, Arthaz, Chambéry, Chavanod, Conflans, Faverges, La Clusaz, Pringy, Rumilly, Thonon, Veyrier, Ville-sur-Nave, Voiron.

Trois sœurs, trop âgées et infirmes pour affronter une deuxième fois les périls de la route,

¹⁸ *Ibid.*, 4 juillet 1831, IV, p. 204-208, et Mémoires ... *op. cit.*, p. 87-97.

¹⁹ *Ibid.*, 30 janvier 1851, IV, p. 528-530.

²⁰ *Ibid.*, 4 juillet 1831, IV, p. 209-211.

²¹ *Ibid.*, IV, p. 209

restèrent à Verceil quand la Révolution obligea les religieuses étrangères à repartir. Elles demeurèrent dans la maison Sainte-Marguerite où elles moururent²².

Rétablissement du monastère d'Annecy

Il y eut plusieurs tentatives avortées de rétablir le premier monastère avant que Mgr de Thiollaz ne réalisât ce désir. Après le Concordat, Claude-François de Thiollaz fut choisi comme vicaire général du diocèse de Chambéry²³. Le siège épiscopal fut établi à Annecy le 15 février 1822, et le chanoine de Thiollaz nommé le premier évêque. Sacré à Turin le 17 avril 1823, il fit son entrée solennelle dans Annecy le 6 juin, au milieu de l'allégresse du peuple.

Il rappela à Annecy les survivantes de l'holocauste, et tenta de racheter l'ancien premier monastère de la Visitation, mais ce fut un échec. Le prix était trop élevé. A vrai dire, il présentait un contraste avec la tranquillité d'antan. Les jardins et cours extérieurs avaient disparu, plusieurs maisons avaient été construites autour du monastère, une nouvelle rue ouverte. Le monastère lui-même était morcelé en lotissements, l'église, méconnaissable, était désaffectée.

Devant ces faits, M. de Thiollaz acheta, pour la somme de quatre mille et soixante livres neuves, deux pièces de terre hors de la ville à MM. Thomas-Dominique Ruphy et François-Marie-Joseph Dépolier, par l'entremise de Joseph-Marie Guillet²⁴. Aucune maison n'avoisinait cet emplacement; le site était idéal pour la vie contemplative. Contrat fut passé le 8 février 1821, un plan fut dressé par Louis Ruphy, architecte, et on commença à creuser les fondations. La construction se poursuivit sous l'œil vigilant de M. de Thiollaz ; tout, sauf la quatrième aile, était prêt pour accueillir la communauté renaissante en juillet 1824.

Pourtant il fallut, avant tout, reconstruire la communauté. Mgr de Thiollaz songea d'abord à n'admettre que les professes de l'ancien premier monastère. Mais il n'en restait que quelques sœurs âgées, si longtemps ballottées par la Révolution et ses suites. Pourraient-elles retrouver l'esprit religieux, les habitudes monastiques, la générosité et la ferveur qui doivent caractériser toute renaissance spirituelle ?²⁵. Des quarante et une religieuses dispersées en 1793, il n'en restait que huit, dont quatre complètement infirmes et incapables de revenir.

Sœur Péronne-Rosalie de Thiollaz fut la première à pouvoir répondre à l'appel de l'évêque avec sœur Marie-Justine Granval. Mgr de Thiollaz loua une petite maison en février 1821, faubourg du Sépulcre, appartenant à une demoiselle Recordon, pour un loyer de 350 livres pour une année²⁶. De là elles surveillèrent la construction du nouveau monastère.

Sœur Marie-Justine Granval n'était pas professe d'Annecy. Elle était née à Montélimar où elle entra à la Visitation en 1788 et prit l'habit la même année. A cause de la Révolution qui grondait déjà, ses parents n'acceptèrent pas qu'elle fit ses vœux solennels. La communauté, assurée de sa vocation, l'admit à prononcer des vœux simples au chapitre en 1789. Elle reçut le voile noir et vécut comme toutes les professes. Lorsque le décret fatal du 27 septembre 1792 l'obligea à sortir du monastère, elle rentra dans sa famille où elle resta quelque temps.

²² Mémoires ... *op. cit.*, p. 106.

²³ F. PERRON, G. GRANDCHAMP, « Les évêques de Genève-Annecy de la Réforme à la fin du XIXe siècle, 1536-1901 », *Annesi*, 1959, p. 106.

²⁴ A.V.A., Série Visitation d'Annecy, 1 Mon., carton E, liasse 1, n° 3, pièces concernant la vente et l'acquisition d'une partie du terrain sur lequel Mgr de Thiollaz fit construire le monastère en 1821-1826.

²⁵ Mémoires ... , *op. cit.*, p. 245.

²⁶ A.V.A., Série Visitation d'Annecy, 1^{er} Mon., carton E, liasse 4, livres de comptes de Mgr de Thiollaz. Ces mêmes livres de comptes donnent le détail de dépenses faites par Mgr de Thiollaz pour les réparations nécessaires à l'appartement, pour le vin, du bois, de la paille, etc.

Elle trouva ensuite une place à la Visitation de Venise²⁷. Elle y arriva en 1805, reprit l'habit et fit profession en septembre 1806. Elle resta là jusqu'en 1817 puis se rendit à Chambéry pour être plus près d'Annecy dont elle rêvait de travailler au rétablissement. C'est là qu'elle rencontra le prévôt Thiollaz, supérieur de la Visitation de cette ville. Ils partageaient les mêmes aspirations pour le rétablissement d'Annecy, et M. de Thiollaz reconnut en sœur Marie-Justine les qualités nécessaires pour le seconder dans ce dessein. C'est pourquoi il fit exception pour elle lorsque le projet de la restauration se concrétisa²⁸.

Le choix d'une supérieure se révélait délicat. Il lui faudrait de la bonté et de la compréhension pour les anciennes qui avaient été si éprouvées, alliées à la fermeté nécessaire pour former de nouvelles recrues, et rétablir l'observance dans la pureté voulue par les fondateurs. Pouvait-on trouver ces qualités parmi les survivantes? Mgr de Thiollaz décida de faire revenir une autre professe de l'ancien premier monastère qui avait vécu ces années douloureuses au Portugal.

Sœur Josèphe-Victoire Vallette, originaire d'Annecy, dont le père était médecin du roi, avait fait profession en 1777, puis avait été envoyée à la fondation de Lisbonne, faite par le premier monastère, en 1783. Elle répondit à la convocation de Mgr de Thiollaz et entreprit ce qui était alors un long et exténuant voyage²⁹. Elle partit pour Le Havre, de là prit la diligence pour Paris où elle tomba malade. Une fois remise, elle reprit la route pour la Savoie, accompagnée de son frère le chevalier Vallette³⁰. Le voyage dura dix-neuf jours. En juin 1822, les voyageurs arrivèrent à destination. Mais que de changements purent-ils constater en traversant la ville ! En descendant dans la petite maison au faubourg du Sépulcre, sœur Josèphe-Victoire ne retrouva, de toute la communauté florissante qu'elle avait quittée en 1783, que Péronne-Rosalie de Thiollaz ; Françoise-Thérèse Brunet revint en 1823, et Anne-Sophie de Boringe vint de Chambéry quelques années plus tard.

Le 22 juin 1822 marque le rétablissement du monastère d'Annecy et le commencement du gouvernement de Mère Josèphe-Victoire Vallette. La petite communauté annonça la restauration dans une circulaire à l'Ordre de la Visitation en date du 30 juin 1822 : «Appelées par Monseigneur l'Archevêque de Chambéry, qui est encore notre Supérieur, pour nous rendre dans une maison établie par ses soins, dans la ville d'Annecy, nous avons quitté avec empressement nos retraites respectives, et nous voilà réunies dans notre maison provisoire. Ranimer en nous l'esprit de nos premières mères, faire revivre leur ferveur, rétablir la règle dans toute sa pureté [...], telle sera notre occupation, heureuses de nous retrouver dans la bonne ville d'Annecy, et de travailler à former de dignes sujets qui perpétuent la première maison que nos saints Fondateurs formèrent avec tant de soins et de sollicitude. Trois de nos anciennes Religieuses, quoique très empressées de rentrer dans leur maison, manquent encore à nos désirs ; mais dès le moment où les raisons majeures qui les retiennent le leur permettront, elles se réuniront à nous pour concourir à la fin que nous nous proposons [...] ». La lettre est signée: sœur Josèphe-Victoire Vallette, supérieure, sœur Péronne-Rosalie de Thiollaz, sœur Thérèse-Françoise Brunet, absente, sœur Anne-Sophie de Boringe, absente, sœur Marie-Polixène de Brichanteau, absente, sœur Marie-Justine Granval³¹.

²⁷ La Visitation de Venise était l'ancienne Visitation de Lyon, sise à Bellecour, la deuxième fondation de l'ordre faite en 1615. Au plus fort de la Terreur toute la communauté réussit à quitter la France par petits groupes pour se réunir à Mantoue en Italie, puis à Venise. Les religieuses avaient emporté avec elle le cœur de saint François de Sales, tout en laissant à Lyon le beau reliquaire en or offert par Louis XIII après sa guérison d'une grave maladie en 1630. La communauté se trouve actuellement à Treviso.

²⁸ Circulaire de la Visitation d'Annecy, 17 mars 1842, IV, p. 363-387.

²⁹ A.V.A., Livres de comptes... *op. cit.*, p. 4. Le 31 janvier 1821, Mgr de Thiollaz remet au banquier général à Chambéry la somme de 1020 livres pour une lettre de change livrée à M. Noir-al. banquier à Bordeaux en faveur de la sœur Vallette.

³⁰ A.V.A., *Ibid.* Le 9 mai 1822, Mgr de Thiollaz fait livrer à M. le chevalier Vallette la somme de 1 020 livres pour aller chercher sa sœur à Paris.

³¹ Circulaire de la Visitation d'Annecy, 30 juin 1822, IV, p. 35-37.

Cependant, la nouvelle Mère ne verra pas sa petite communauté entrer dans son nouvel havre de paix. Elle tomba gravement malade et mourut le 25 novembre 1823³². Mgr de Thiollaz fut de nouveau obligé de déroger à son projet de n'appeler que des professes de l'ancien premier monastère. Il demanda Mère Magdeleine de Chantal Clanchy à la Visitation du Mans. Elle arriva le 24 juin 1824 avec trois sœurs du Mans, dont une tourière, et deux sœurs prêtées par Paris III et Metz.

On les attendit pour habiter le nouveau monastère qui était presque terminé. Le 2 juillet (à l'époque la fête de la Visitation) elles y firent leur entrée solennelle. La petite communauté alla d'abord vénérer les corps de saint François de Sales et de sainte Jeanne de Chantal. Leur joie était mêlée de tristesse. N'ayant pas d'église, elles ne pouvaient pas encore rentrer en possession de leurs plus chers trésors.

« Après cette touchante visite, racontent les sœurs, nous nous rendîmes à l'Evêché étant le lieu choisi pour le départ de notre solennelle Procession ... Mgr nous fit l'honneur de nous conduire dans une salle où un grand nombre des personnes les plus distinguées de la ville nous attendaient pour nous féliciter sur notre heureux rétablissement ; entre lesquelles se trouvaient Monsieur le comte de Sales et Mme la Comtesse son épouse ; et trois autres dames aussi de la famille de notre saint Fondateur, qui vinrent exprès de leurs terres pour assister à notre touchante cérémonie. Vers les quatre heures arriva le nombreux Clergé, l'on y comptait cinquante ecclésiastiques tant de la ville que des environs, accompagnés d'excellents Musiciens... la procession sortit de l'Evêché et défila dans le plus grand ordre vers notre cher Monastère; notre très honorée Mère suivait notre digne prélat, ensuite sa petite Communauté, après laquelle marchaient les Autorités Militaires et civiles, un grand nombre de Dames terminaient la marche ; elle était garantie de la foule par une compagnie de Carabiniers qui escortaient la Procession... A notre porte de clôture on avait, à notre insu, élevé trois arcs de triomphe ornés de tableaux et de guirlandes... Mgr permit aux personnes qui avaient assisté à notre Translation de visiter la maison... »³³. La petite communauté était composée de neuf professes, une tourière et sept postulantes.

L'église n'était pas encore commencée, ni la quatrième aile du monastère terminée, faute de fonds. Le roi Charles-Félix sut y pourvoir, avec son épouse la reine Marie Christine, et posa la première pierre le 16 août 1824. Tout fut achevé pour le mois d'août 1826, et les reliques furent transférées les 20 et 23. Le corps de saint François de Sales fut placé dans la magnifique châsse offerte par la famille de Sales, celui de sainte Jeanne de Chantal dans celle qui avait servi pour exposer le corps de saint François de Sales depuis la restauration du culte en 1806. Cette châsse en bois peint faisait l'effet de parent pauvre à côté de celle de saint François de Sales. En 1828, la reine Marie-Christine offrit une très belle châsse pour faire pendant à celle de l'évêque de Genève.

Le nouveau monastère était achevé et occupé par les restauratrices, la nouvelle église terminée, les visitandines de nouveau en possession de leurs plus chers trésors, les reliques de saint François de Sales et de sainte Jeanne de Chantal, dont elles étaient les gardiennes depuis le XVII^e siècle.

La Visitation d'Annecy était rétablie.

³² *Ibid.* 15 novembre 1825, IV, p. 67-72.

³³ *Ibid.* 21 juillet 1824, IV, p. 41-44.